

Trente-huitième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 10 juillet 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN
ASBESTOS
DANVILLE
Adjointe à la direction

M. Pierre Therrien
M. Jean Roy, représentant
M. Michel Plourde
Mme Louise Beaudoin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2019-07-0228

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-07-0229

PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2019, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS/FSE

2019-07-0230

MÉTAUX ALGO INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Métaux Algo inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources octroie un prêt FLI régulier de 75 000 \$, au taux d'intérêt de 5 %, un terme de 5 ans et un moratoire sur le capital de 6 mois pour ce projet et d'un FLS de 75 000 \$, au taux d'intérêt de 9 %, un terme de 5 ans et un moratoire sur le capital de 6 mois.

Les conditions des prêts :

Conditions de déboursement :

- confirmation des autres sources de financement ;
- preuve du dépôt de la mise de fonds ;
- fournir le bail du loyer avec la Corporation de développement économique d'Asbestos ;
- prorogation des avances de M. Dimitri Goossens, Poséidon inc. et de Distribution Linetech inc.;
- test financier :
 - o ratio de capacité de remboursement de 1,15 fois pour l'année 2021 et suivantes;
 - o ratio de couverture de la dette minimale : BAIIA – (Dividendes + rachats d'actions + avances aux actionnaires ou sociétés liées) / (Frais d'intérêts + portion à court terme de la dette à long terme (PCDLT) payée dans l'exercice);
 - o ratio dette/équité de 2/1. Ratio dette/équité : Passif total – (impôt futur à long terme + dette subordonnée) / Avoir net ajusté (incluant les dettes prorogées);
- l'entreprise est autorisée à rembourser les sommes dues à ses actionnaires ou à déclarer et verser des dividendes dans la mesure où elle n'est pas alors en défaut envers ses créanciers notamment quant au respect des ratios financiers exigés par ceux-ci, et si elle ne devient pas, en raison de cette déclaration ou de ce versement, en défaut.

Garantie :

- caution personnelle de M. Dimitri Goossens;
- caution corporative de Linetech inc.;
- assurance vie de M. Dimitri Goossens sur les deux prêts.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-07-0231
FORFAIT ZÜGER

CONSIDÉRANT que l'entreprise Forfait Züger ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FSE et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-général, FSE volet nouvel entrepreneur et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet nouvel entrepreneur, au montant de 10 000 \$, pour le projet de création de l'entreprise Forfait Züger, de même que d'accorder un prêt FLI régulier de 8 000 \$, au taux de 5,5 %, un terme de 5 ans et un moratoire sur le capital de 6 mois, et un FLS de 8 000 \$ au taux de 9 %, un terme de 5 ans et un moratoire sur le capital de 6 mois.

Les conditions :

Conditions de déboursements :

- confirmation du financement de Desjardins et de la SADC;
- preuve du dépôt de la mise de fonds;
- le projet doit être fait dans la MRC des Sources.

Garantie :

- caution personnelle conjointe de M. Steven Züger et Mme Santana Züger.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-07-0232

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet